



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

### CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six novembre le Conseil de Communauté régulièrement convoqué le seize novembre deux mille dix-huit, s'est réuni en la commune de Perpignan, au Siège de la Communauté Urbaine sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Pujol.

**ETAIENT PRESENTS:** Louis ALIOT, Olivier AMIEL, Virginie BARRE, Mohamed BELLEBOU, Jean-Paul BILLES, Jean-Louis BOURDARIOS, Chantal BRUZI, François CALVET, Philippe CAMPS, Jean-Louis CHAMBON, Alain DARIO, Isabelle DE NOELL-MARCHESAN, Bernard DUPONT, Francine ENRIQUE, Michelle FABRE, Clotilde FONT, Philippe FOURCADE, Roger GARRIDO, Laurent GAUZE, Christine GAVALDA-MOULENAT, Alain GEBHART, Alain GOT, Marlène GUBERT OETJEN, Yves GUIZARD, Bruno LEMAIRE, José LLORET, Daniel MACH, Théophile MARTINEZ, Marc MEDINA, Véronique OLIER, Danièle PAGÈS, Pierre PARRAT, Patrick PASCAL, Vanessa PAYA, Michel PINELL, Jean-Claude PINGET, Jean-Marc PUJOL, Catherine PUJOL, Roger RIGALL, Jean ROQUE, Stéphane RUEL, Viviane SALLARES, Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, Dominique SCHEMLA, Suzy SIMON-NICAISE, Jacqueline TARRIUS, Rolland THUBERT, Bruno VALIENTE, Philippe VIDAL, Robert VILA, Jean VILA, Marcel ZIDANI.

**ETAIENT SUPPLEES:** Renée BANET suppléant de Madeleine GARCIA-VIDAL, Albert SANGUIGNOL suppléant de Pierre ROIG.

**ETAIENT REPRESENTES :** Nicole AMOUROUX ayant donné pouvoir à Alain GEBHART, Joëlle ANGLADE ayant donné pouvoir à Dominique SCHEMLA, Pierre-Olivier BARBE ayant donné pouvoir à Virginie BARRE, Jean-Paul BATLLE ayant donné pouvoir à José LLORET, Xavier BAUDRY ayant donné pouvoir à Mohamed BELLEBOU, Hervé BLANCHARD ayant donné pouvoir à Jean VILA, Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK ayant donné pouvoir à Bruno LEMAIRE, Fatima DAHINE ayant donné pouvoir à Michel PINELL, Guy ILARY ayant donné pouvoir à Robert VILA, Bénédicte MARCHAND ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES:** Daniel BARBARO, André BASCOU, Nathalie BEAUFILS, Annabelle BRUNET, Jean-François CARRÈRE, Francis CLIQUE, Jessica ERBS, Alain FERRAND, Roger FERRER, Patrick GOT, Mohamed IAOUADAN, Jacqueline IRLES, Francis IZART, Clotilde LAFFONT, Brice LAFONTAINE, Bernard LAMOTHE, Alexandra MAILLOCHAUD, Monique MORELL-BOURRET, Charles PONS, Brigitte PUIGGALI, Richard PULY-BELLI, François RALLO, Mireille REBECQ, Jean-Claude TORRENS.

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Olivier AMIEL

#### ETAT DES PRESENTS EN COURS DE SEANCE

**M. Daniel BARBARO, M. André BASCOU, Mme Annabelle BRUNET, M. Francis CLIQUE, Mme Jessica ERBS, M. Alain FERRAND, M. Roger FERRER, M. Patrick GOT, Mme Jacqueline IRLES, M. Francis IZART, Mme Clotilde LAFFONT qui donne procuration à M. Roger FERRER, Mme Alexandra MAILLOCHAUD, Mme Monique MORELL-BOURRET, M. Richard PULY-BELLI qui donne procuration à Mme Annabelle BRUNET, M. François RALLO, Mme Mireille REBECQ et M. Jean-Claude TORRENS sont présents à compter du dossier « Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan – Avis de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine sur le Projet d'Intérêt Général (PIG) ».**

**M. Laurent GAUZE est absent** à compter du dossier « Validation du projet de convention NPNRU de Perpignan ».

**M. Bernard LAMOTHE est présent** à compter du dossier « Attribution d'un aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS Chantier CATANA ».

**M. François RALLO et M. Daniel MACH sont absents** à compter du dossier « Convention de prestations complémentaires relatives à la compétence déchets déléguées aux communes membres de Perpignan Méditerranée Métropole ».

**M. Jean-Louis BOURDARIOS est absent** à compter du dossier « PLH – Convention de programme opérationnel entre l'Anah et Perpignan Méditerranée Métropole – Adoption de la convention ».

**Mme Fatima DAHINE est présente** à compter du dossier « Approbation des admissions en non-valeurs et des créances irrécouvrables pour les Budgets Annexes Eau en régie, Assainissement en régie, Eau en DSP, Assainissement en DSP - Provisions et Reprise des provisions ».

**Mme Chantal BRUZI, M. Michel PINELL et M. Philippe CAMPS sont absents** à compter du dossier « Approbation des admissions en non-valeurs et des créances irrécouvrables pour le Budget Principal et le budget annexe Déchets - Provisions 2018 et Reprise de provisions ».

**M. Olivier AMIEL (qui donne procuration à Mme Fatima DAHINE), M. Louis ALIOT et M. Bernard LAMOTHE sont absents** à compter du dossier « Décision budgétaire modificative n°2 pour le budget annexe 03, Assainissement en DSP- Décision budgétaire modificative n°3 pour le budget principal et les budgets annexes 04, Eau en régie et 06, Déchets ».

#### **Information au Conseil de Communauté des décisions prises par délégation.**

##### **RECAPITULATIF DES MARCHES 2018 INFÉRIEURS A 90 000 € HT :**

<b>N° DU MARCHÉ</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>CODE POSTAL</b>	<b>MONTANT INITIAL H.T.</b>
<b>HM180011</b>	Réfection de voirie chemin de l'étang	SAINT Hippolyte	GAXIEU	30105	<b>8175,00€ht</b>
<b>HM180013</b>	Etude d'avant-projet et dossiers réglementaires	Torreilles	CASAGEC INGENIERIE	64600	<b>15005,00€ht</b>
<b>HM180014</b>	Suivi pluriannuel de la qualité de la TET	Perpignan	ENTECH	34140	<b>19600,00€ht</b>
<b>HM180015</b>	Réhabilité du poste toutes eaux n2	Perpignan	ENTECH	34140	<b>8210,00€ht</b>
<b>2018075</b>	Aquisition des modules de gestions des aides à la pierre et de gestions des finances du progiciels progos	PMMCU	MGDIS	56038	<b>82325,00€ht</b>
<b>2018081</b>	Réalisation de 3 forages d'eau potable	Vingrau et Tautavel	Groupement Aquaforage/Sondafor	66200	<b>90000€ht</b>
<b>2018094</b>	Réalisation de platelage et pontons de pêches sur les espaces naturels de PMMCU	SAINT HIPPOLYTE, CANET, SAINT FELU D'AVALL	COTE JARDIN	66750	<b>50514,55€ HT</b>
<b>HM180016</b>	Marché à bon de commande pour la réalisation d'analyses d'amiante sur les réseaux de PMM	Perpignan	CARSO Laboratoire sante environnement hygiène	69000	<b>Maxi 10 000€ HT sur 3 ans</b>
<b>HM180019</b>	Réalisation des bilans agricoles 2018 dans le cadre des engagements MAEC sur les aires de captages prioritaires	Perpignan	Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales	66000	<b>24 090€ HT</b>

#### **DECISIONS DU PRESIDENT :**

DECP/2018/413	Commune de Perpignan - Mission de maîtrise d'œuvre et constitution des dossiers réglementaires pour l'extension de la zone d'activités économiques Torremila sur la commune- Marché n°2018058- Attribution du titulaire
DECP/2018/414	Appel à projets du Conseil Régional - Projets Culturels ' Numérique et Innovation ' - Demande d'aides financières
DECP/2018/415	Transfert d'emprunts du budget principal vers le budget annexe Conservatoire BA n°12
DECP/2018/416	Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la Commune de Bompas à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, au titre

	de la compétence voirie
DECP/2018/417	Commune de Canohès - Convention d'attribution d'un fonds de concours 2018
DECP/2018/418	Commune de Tautavel - Convention d'attribution d'un fonds de concours 2018
DECP/2018/419	Commune de Torreilles - Convention d'attribution d'un fonds de concours 2018
DECP/2018/420	Commune de Villeneuve de la Raho - Convention d'attribution d'un fonds de concours 2018
DECP/2018/421	Subvention de Perpignan Méditerranée Métropole à l'Association Nautipole Méditerranée pour l'année 2018
DECP/2018/422	Subvention de Perpignan Méditerranée Métropole au Syndicat Intercommunal Scolaire et de Transport Perpignan Méditerranée (SIST PM) dans le cadre de l'Opération "Un Fruit pour la Récré" pour l'Année 2018
DECP/2018/423	Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la Commune de Toulouges à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, au titre de la compétence voirie
DECP/2018/424	Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la Commune de Villeneuve de la Rivière à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, au titre de la compétence voirie
DECP/2018/425	Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la Commune de Pézilla-la-Rivière à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, au titre de la compétence voirie
DECP/2018/426	Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la Commune de Torreilles à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, au titre de la compétence voirie
DECP/2018/427	Commune de Perpignan - Autorisation de cession d'une parcelle à l'association UNAPEI 66 et retrait de la décision du Président n° 2017/132 du 18.07.2017
DECP/2018/428	Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la Commune de Canet en Roussillon à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, au titre de la compétence voirie
DECP/2018/429	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME PHELIPPEAU FABIENNE - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/430	Protocole transactionnel entre Perpignan Méditerranée Métropole, les entreprises MALET SOTRAIN et Générali Assurances
DECP/2018/431	Adhésion de Perpignan Méditerranée Métropole à la charte de lutte contre la cabanisation
DECP/2018/432	Avenant n°2 de transfert du marché public n°13020 attribué à al société SPIE Sud-Ouest transmis à la société SPIE Industrie et Tertiaire suite à une fusion absorption
DECP/2018/433	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR MAURISARD MICHEL - Commune de ESTAGEL - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/434	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME NAUDO ISABELLE - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/435	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME CAMSOULINES ISABELLE - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/436	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR CADENAT MAXIME - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/437	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME FREZOUL SYLVIE - Commune de BAHO - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/438	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR PUJOL PIERRE - Commune de TOULOUGES - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/439	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR BOYUNGA BOKULUTA ANTOINE - Commune de RIVESALTES - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/440	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR RAGGIOTTO VICO - Commune de SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '

DECP/2018/441	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR DELOS ANDRE - Commune de SAINT-ESTEVE - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/442	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME ARAMBOUROU NICOLE - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/443	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR BACHA RACHID - Commune de POLLESTRES - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/444	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR MORENO RAPHAËL - Commune de SAINT-FELIU-D'AVALL - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/445	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME OLIVE MURIEL - Commune de TAUTAVEL - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/446	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME AZEAU MARIE-LOUISE - Commune de BAHO - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/447	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME CARON MAGALI - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/448	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME BELHENDA KHEIRA - Commune de PERPIGNAN - Dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/449	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR WLEKLY PHILIPPE - Commune de LE SOLER - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/450	Désignation d'un avocat en vue d'assister et de représenter Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine - Requête en appel introduite par la SARL HAMILTON contre le jugement de rejet n°1700727 du 28 juin 2018 rendu par le TA de Montpellier - Instance 18MA04027
DECP/2018/451	Subvention de Perpignan Méditerranée Métropole au Pôle Économique Saint Charles (PESC) pour l'Année 2018
DECP/2018/452	Commune de Perpignan - Rue Bourdelle - Réduction des pollutions associées à l'assainissement par la réhabilitation du réseau d'assainissement - Demandes de subventions
DECP/2018/453	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME SANCHEZ MARIE THERESE - Commune de BOMPAS - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/454	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR MARIANY NICOLAS - Commune de LE SOLER - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/455	Note d'honoraires SCP Vuillemin-Chazel-Bouley - Procédure d'expulsion d'un groupe de familles appartenant à la communauté des gens du voyage occupant illicitement l'aire d'accueil sise sur la commune de Cabestany
DECP/2018/456	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR D'INCAU GILLES - Commune de SAINT-NAZAIRE - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/457	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME DONASCIMENTO MARIA - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/458	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME ANDREO ROSELYNE - Commune de CANET-EN-ROUSSILLON - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/459	Commune de Perpignan - Avenue Foch dit ' Portion Cartelet ' - Réduction des pollutions associées à l'assainissement par la réhabilitation du réseau d'assainissement - Demandes de subventions
DECP/2018/460	Territoire de Perpignan Méditerranée Métropole - Réalisation d'une étude d'évaluation du potentiel technique de réutilisation des eaux usées traitées sur le territoire communautaire - Demandes de subventions
DECP/2018/461	Commune de Cassagnes - Approbation de la convention de partenariat financier 2019 visant la mise en conformité de la potence agricole communale
DECP/2018/462	Commune de Calce - Convention d'attribution d'un fonds de concours 2017
DECP/2018/463	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR JEAN-BART JOËL - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/464	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR PRIVAT JOSE - Commune de TORREILLES - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '

DECP/2018/465	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR KHEDIMI DJEMEL - Commune de SAINTE-MARIE-LA-MER - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/466	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME LEMASSON NADINE - Commune de BOMPAS - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/467	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR TALBOT PHILIPPE - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/468	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MONSIEUR GUEDON GERARD - Commune de SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/469	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME FONT NATHALIE - Commune de ESPIRA-DE-L'AGLY - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/470	Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la Commune de Llupia à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, au titre de la compétence voirie
DECP/2018/471	Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la Commune de Saleilles à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée, au titre de la compétence voirie
DECP/2018/472	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à MADAME XANCHO ALINE - Commune de LLUPIA - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2018/473	Convention relative aux modalités de versement de la participation 2018 au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart
DECP/2018/474	Captages prioritaires du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole - suivi analytique renforcé ' tous pesticides ' 2018-2020 - Demandes de subventions
DECP/2018/475	Commune de Cabestany - Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement et des Eaux Pluviales - Demandes de subventions
DECP/2018/476	Commune d'Opoul-Périllos - Réhabilitation des deux cuves du réservoir d'alimentation en eau potable - Demandes de subventions
DECP/2018/477	Commune de Perpignan - Rue Bourdelle - Réduction des pollutions associées à l'assainissement par la réhabilitation du réseau d'assainissement - Demandes de subventions
DECP/2018/478	Commune d'Estagel - Rue Cartade - Suppression des fuites par la réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable - Demandes de subventions
DECP/2018/479	Commune d'Estagel - Rue Cartade - Réduction des pollutions associées à l'assainissement par la réhabilitation du réseau d'assainissement - Demandes de subventions
DECP/2018/480	Communes de Saint Hippolyte, Saint Laurent de la Salanque, Sainte Marie la Mer, Torreilles et Villelongue de la Salanque - Réalisation du Schéma Directeur de sécurisation en Eau Potable du secteur ' Bordure Côtière Nord ' - Demandes de subventions
DECP/2018/481	Commune de Pézilla la Rivière - Réhabilitation du réservoir d'eau potable - Demandes de subventions
DECP/2018/482	Commune de Canohès - Marché n° 2018066 - Mission de maîtrise d'œuvre et constitution des dossiers réglementaires pour la création de la zone d'activités économique La Sanye - Naturopole Sud
DECP/2018/483	Convention tripartite d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et de communications électroniques (FT) pour l'opération "BOMPAS Place David VIDAL et Salle des Fêtes"
DECP/2018/484	Convention entre Perpignan Méditerranée Métropole, le SYDEEL66 et la commune de BOMPAS pour l'organisation, la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT) d'éclairage public (EP) et de communications électroniques (FT), pour l'opération ' Avenue de la Salanque '
DECP/2018/485	Convention entre Perpignan Méditerranée Métropole, le SYDEEL66 et la commune de SAINT HIPPOLYTE pour l'organisation, la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT) pour l'opération ' Chemin du Trial '

#### **DECISIONS DU BUREAU :**

DECB/2018/09/109	Commune de Perpignan - Torremila Fraternité - Autorisation de cession d'un terrain à la SCI PLCE
DECB/2018/09/110	Commune de Toulouges - Naturopole III - Autorisation de cession à la SCI REVERT IMMOBILIER
DECB/2018/09/111	Commune de Perpignan - Tecnosud 2 - Autorisation de cession d'un terrain à Monsieur Thomas FAURE
DECB/2018/09/112	Commune de Perpignan - Torremila Saint Joseph - Autorisation de cession à la SAS Fonroche Biogaz - Décision modificative
DECB/2018/09/113	Commune de Perpignan - Torremila Fraternité - Autorisation de cession à la SCI KINES
DECB/2018/09/114	Aides aux entreprises - Avis sur l'aide au programme immobilier d'abattoir et de découpe de volailles
DECB/2018/09/115	Commune de Perpignan - Participation financière de Perpignan Méditerranée Métropole à l'animation et au fonctionnement du pôle de compétitivité Derbi pour l'année 2017 sur l'exercice budgétaire 2018
DECB/2018/09/116	Commune de Perpignan - Subvention d'investissement versée par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à l'Institut Méditerranéen d'Etude et Recherche en Informatique et Robotique (IMERIR)- Année scolaire 2018-2019
DECB/2018/09/117	Remboursement d'acomptes à la SARL ECC
DECB/2018/09/118	Commune de Perpignan - Zone Tecnosud Site 21 - Conclusion d'un bail professionnel avec la SARL VIVELA
DECB/2018/09/119	Commune de Toulouges - Pépinière Impulsion Entreprises - Site Les Bureaux du Parc - Convention d'hébergement et de mise à disposition de moyens avec Mme Laurence Coliaux pour l'association Addicterra - Avenant n° 1
DECB/2018/09/120	Commune de Perpignan - Marché de Gros - Halle Grossistes - Conclusion d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec la SAS Pedrero
DECB/2018/09/121	Commune de Canet en Roussillon - Pôle Nautique - Autorisation de cession à la SARL 4 B
DECB/2018/09/122	Canet en Roussillon - Pôle Nautique - Autorisation de cession à la SARL DISMAR
DECB/2018/09/123	Fourniture, installation et maintenance des équipements de la priorité des bus dans les traversées de carrefours - Désignation du titulaire - Accord cadre n°2018004
DECB/2018/09/124	Commune de Opoul Périllos - Travaux de réhabilitation des cuves du réservoir d'eau potable. Approbation du projet technique, du dossier de consultation des entreprises et de l'estimation financière de l'opération
DECB/2018/09/125	Commune de Villeneuve de la Raho - Mas Auriol - Autorisation de cession à l'indivision POUZIN
DECB/2018/09/126	Accord Cadre Voirie Travaux de requalification des voiries et réseaux secs marchés pour les 36 communes - Approbation du dossier de consultation des entreprises et de l'estimation financières de l'opération
DECB/2018/09/127	Commune de LLUPIA- avenue Léon Jean Grégory (Cami Vell) - travaux de requalification des réseaux humides et de la voirie - approbation du dossier de consultation des entreprises et de l'estimation financière de l'opération.
DECB/2018/09/128	Commune de Baixas - Avenue Joffre - Approbation de la convention tripartite d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux secs avec la commune et le SYDEEL 66
DECB/2018/09/129	Commune de Saint Estève - Projet de contournement Sud Est - Approbation du dossier de consultation des entreprises
DECB/2018/09/130	Commune de Baixas - Avenue Joffre - Travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales - Marché travaux n° 2018059 - Approbation du titulaire
DECB/2018/09/131	Commune de Canet en Roussillon - boulevard Las Bigues - cuvelage du ruisseau du Moulin et création d'une piste cyclable - approbation du dossier de consultation des entreprises et de l'estimation financière de l'opération
DECB/2018/09/132	Marché 2018060 - Prestations de collecte hippomobile sur la commune de Pollestres. Désignation du titulaire.
DECB/2018/09/133	Modification des conventions de mise à disposition d'agents, dans le cadre du transfert de compétences lors de la transformation de Perpignan Méditerranée Métropole en communauté Urbaine, des communes de Bompas et Baixas
DECB/2018/09/134	Convention de partenariat pour l'organisation du festival Visa pour l'Image 2018
DECB/2018/09/135	Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine-location entretien des vêtements de travail des

	agents de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine- Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises et de l'estimation financière
--	---

## **I - Délibérations adoptées lors du Conseil de Communauté 26 Novembre 2018**

Numéro de délibération	Objet	Le Conseil de Communauté décide :
<b>DELIB/2018/11/212</b>	<p><b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 22 OCTOBRE 2018</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> le procès-verbal du Conseil de Communauté du 22 octobre 2018 sans réserve ni modification.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
<b>DELIB/2018/11/213</b>	<p><b>LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER-PERPIGNAN - AVIS DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE SUR LE PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DE SE PRONONCER : POUR</b> la réalisation de la LGV Perpignan / Montpellier, mais <b>CONTRE</b> le contournement Ouest de Perpignan entre Rivesaltes et Toulouges pour les raisons évoquées précédemment.</li> <li>• <b>DE DEMANDER</b> à Monsieur le Préfet de bien vouloir accuser réception de la présente délibération.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A LA MAJORITE</p> <p><u>Abstentions:</u> Bourdarios Jean-Louis, Font Clotilde,</p> <p><u>Contres:</u> Barbaro Daniel, Blanchard Hervé, Ferrer Roger, Paya Vanessa, Rebecq Mireille, Roque Jean, Thubert Rolland, Vila Jean,</p> <p><u>Refus de vote:</u> Bascou André</p>
<b>DELIB/2018/11/214</b>	<p><b>PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'OPH PERPIGNAN MÉDITERRANÉE POUR LES EXERCICES 2012 ET SUIVANTS</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DE PRENDRE ACTE</b> du rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes, arrêté le 23 mai 2018, sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'Office Public de l'Habitat de Perpignan Méditerranée pour les exercices 2012 et suivants ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l' élu délégué à signer tout acte utile en la matière.</li> </ul>	DE PRENDRE ACTE
<b>DELIB/2018/11/215</b>	<p><b>CONTRAT RÉGIONAL GRAND SITE OCCITANIE</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> le contrat « Grand Site Occitanie Perpignan Méditerranée ».</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE

<p><b>DELIB/2018/11/216</b></p>	<p><b>APPROBATION DES CONTRATS BOURGS-CENTRES OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE POUR LES COMMUNES DE CANET EN ROUSSILLON, CANOHÈS, LE BARCARÈS, PÉZILLA LA RIVIÈRE, POLLESTRES ET SAINT-ESTÈVE</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> les six contrats joints en annexe à la délibération, pour les communes de Canet en Roussillon, Canohès, Le Barcarès, Pézilla la Rivière, Pollestres et Saint-Estève ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer chacun de ces contrats.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p><b>DELIB/2018/11/217</b></p>	<p><b>VALIDATION DU PROJET DE CONVENTION NPNRU DE PERPIGNAN</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> le projet de convention du NPNRU de Perpignan,</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile, notamment la convention du NPNRU de Perpignan.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE <u>Abstentions:</u> Aliot Louis, Baudry Xavier, Bellebou Mohamed, Costa-Fesenbeck Marie-Thérèse, Font Clotilde, Lemaire Bruno, Marchand Bénédicte, Pinget Jean-Claude, Pujol Catherine</p>
<p><b>DELIB/2018/11/218</b></p>	<p><b>CONVENTION D'OBJECTIFS 2019 - 2022 AVEC VISA POUR L'IMAGE</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la conclusion d'une convention de partenariat entre L'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie), la Région Occitanie, la Ville de Perpignan, la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et l'association Visa pour l'Image – Perpignan ;</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> les dépenses correspondantes au budget principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p><b>DELIB/2018/11/219</b></p>	<p><b>APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE PÉZILLA LA RIVIÈRE POUR LA CRÉATION D'UNE ZONE ARTISANALE DE PROXIMITÉ</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la convention entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la Commune de Pézilla la Rivière pour la création d'une zone artisanale de proximité ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer la convention et tout acte utile.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>

<p><b>DELIB/2018/11/220</b></p>	<p><b>ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES À LA SAS CHANTIER CATANA</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises d'un montant de 56 040 €, à la SAS Chantiers CATANA,</li> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la convention entre Perpignan Méditerranée Métropole et la SAS Chantiers CATANA, relative à l'aide à l'immobilier d'entreprises octroyée,</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense correspondante au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué à signer tout acte utile.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p><b>DELIB/2018/11/221-1</b></p>	<p><b>COMMUNE D'ESTAGEL - ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - AVENANT À LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'EPFL PERPIGNAN PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE (ACQUISITION CD 66)</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> l'avenant 18/A0/219 bis annexé à la délibération, à la convention de portage conclue avec l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée pour assurer la maîtrise foncière et le portage de la parcelle cadastrée à Estagel section AB n° 93.</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense correspondante au budget annexe Zones d'Activités Economiques (BA n°08) de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l' élu délégué en la matière à signer toutes les pièces utiles.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p><b>DELIB/2018/11/221-2</b></p>	<p><b>COMMUNE D'ESTAGEL - ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - AVENANT À LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'EPFL PERPIGNAN PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE (ACQUISITION SA TP)</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> l'avenant 18/A0/217 bis annexé à la délibération, à la convention de portage du 31.05.2018, conclue avec l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée pour assurer la maîtrise foncière et le portage de la parcelle cadastrée à Estagel section AB n° 94 partie.</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense correspondante au budget annexe Zones d'Activités Economiques (BA n°08) de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l' élu délégué en la matière à signer toutes les pièces utiles.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p><b>DELIB/2018/11/221-3</b></p>	<p><b>COMMUNE D'ESTAGEL - ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - AVENANT À LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'EPFL PERPIGNAN PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE (ACQUISITION CTS SIRE)</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> l'avenant 18/A0/188 bis annexé à la délibération, à la convention de portage du 30.06.2017, conclue avec l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée pour assurer la maîtrise foncière et le portage de la parcelle cadastrée à Estagel section AB n° 89.</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense correspondante au budget annexe Zones d'Activités Economiques (BA n°08) de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l' élu délégué en la matière à signer toutes les pièces utiles.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>

<p><b>DELIB/2018/11/221-4</b></p>	<p><b>COMMUNE D'ESTAGEL - ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - AVENANT À LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'EPFL PERPIGNAN PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE (ACQUISITION CTS IZART)</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> l'avenant 18/A0/185 bis annexé à la délibération, à la convention de portage du 30.06.2017, conclue avec l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée pour assurer la maîtrise foncière et le portage de la parcelle cadastrée à Estagel section AB n° 91.</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense correspondante au budget annexe Zones d'Activités Economiques (BA n°08) de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'élu délégué en la matière à signer toutes les pièces utiles.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p><b>DELIB/2018/11/222</b></p>	<p><b>APPROBATION DES TARIFS DES DROITS D'ENTRÉE DES PRODUCTEURS, ACHETEURS, GROS PORTEURS ET GROSSISTES SUR LE MARCHÉ DE GROS POUR L'ANNÉE 2019</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la vente par Perpignan Méditerranée Métropole des droits d'entrée et des droits de place des producteurs, acheteurs, gros porteurs et grossistes sur le Marché de Gros de Perpignan,</li> <li>• <b>D'APPROUVER</b> les tarifs pour l'année 2019, ainsi que la facilité de paiement en deux parties.</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tous les documents nécessaires et actes utiles.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p><b>DELIB/2018/11/223</b></p>	<p><b>AVENANT N°1 / 2018-2019 ENTRE L'AGENCE D'URBANISME CATALANE ET PERPIGNAN MÉDITERRANÉE RELATIF À L'ÉLABORATION DES ÉTUDES LIÉES AU PLUI ET SON VOLET ' D '</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> l'avenant n°1/2018-2019 entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et l'Agence d'Urbanisme Catalane relatif à l'élaboration des études liées au PLUi et son volet « D », précisant, en conformité avec la convention initiale, la contribution financière pour l'année 2018, fixée à 58 800€ et celle pour l'année 2019, fixée à 27 600€ ;</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense correspondante au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué à signer tout acte utile en la matière.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE <i>BILLES Jean Paul quitte la séance et ne participe ni au débat ni au vote.</i></p>
<p><b>DELIB/2018/11/224</b></p>	<p><b>PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE - RÉGIE PROLONGÉE D'AVANCES ET DE RECETTES POUR L'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN RÉGIE DIRECTE - ADHÉSION AU SYSTÈME D'ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE DES FACTURES SUR INTERNET (TIPI)</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la convention entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la DGFiP organisant les modalités d'adhésion au service d'encaissement par carte bancaire des factures sur internet (TIPI) ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'élu délégué en la matière à signer tout acte utile;</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'IMPUTER</b> les dépenses correspondantes aux Budgets Annexes Eau Potable et Assainissement de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.</li> </ul>	
<b>DELIB/2018/11/225</b>	<p><b>APPROBATION DU PROJET DE PÉRIMÈTRE ET DE STATUTS DU FUTUR SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TÊT (SMBVT) SUITE À LA FUSION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TÊT, DU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA PLAINE ENTRE L'AGLY ET LA TÊT ET DU SYNDICAT MIXTE BASSE-CASTELNOU-COUMELADE</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> le projet de périmètre et de statuts du futur syndicat mixte du bassin versant de la Têt (SMBVT) issu de la fusion du syndicat mixte du bassin versant de la Têt, du syndicat mixte Basse-Castelnou-Coumelade et du syndicat mixte d'assainissement de la plaine entre l'Agly et la Têt.</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
<b>DELIB/2018/11/226</b>	<p><b>CONVENTION DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA COMPÉTENCE DÉCHETS DÉLÉGUÉES AUX COMMUNES MEMBRES DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la convention entre Perpignan Méditerranée Métropole et les communes membres du périmètre communautaire relative à l'exercice des prestations relevant de la compétence « Collecte des déchets » de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et réglant les modalités pratiques et financières ;</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense au budget annexe 06 « déchets » de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer la convention et tout acte utile.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
<b>DELIB/2018/11/227</b>	<p><b>COMMUNE DE CANOHÈS - LANCEMENT DU PROJET DE CRÉATION DU CIMETIÈRE</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> le lancement de la création du cimetière de Canohès ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'élú délégué à signer tout acte utile en la matière.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
<b>DELIB/2018/11/228-1</b>	<p><b>PLH - GARANTIES D'EMPRUNT EN FAVEUR DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL POUR L'OPH PERPIGNAN MÉDITERRANÉE - OPÉRATION "L'HIBISCUS L'ASTILBE" À LE SOLER</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <p><b>ARTICLE 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>D'ACCORDER</b> la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 409 410,00 € souscrit par l'Emprunteur, l'OPH Perpignan Méditerranée, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération « L'Hibiscus L'Astilbe » à Le Soler, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°89241 constitué de 4 lignes du Prêt ;</li> </ul> <p><b>Ledit contrat est joint en annexe à la délibération et fait partie</b></p>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstentions:</u>  Aliot Louis,  Baudry Xavier,  Bellebou Mohamed,  Costa-Fesenbeck Marie-Thérèse,  Lemaire Bruno,  Marchand Bénédicte,  Pinget Jean-Claude, Pujol</p>

	<p><b>intégrante de la présente délibération.</b>  <b>Ce Prêt est destiné à financer la construction de la résidence « L'Hibiscus L'Astilbe » à Le Soler.</b></p> <p><b>ARTICLE 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>D'APPORTER</b> la garantie aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date exigée. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, Perpignan Méditerranée Métropole s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;</li> </ul> <p><b>ARTICLE 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>DE S'ENGAGER</b> pendant toute la durée du Prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;</li> </ul> <p><b>ARTICLE 4 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>D'APPROUVER</b> la convention relative aux modalités de réservation des logements dans le cadre de la garantie d'emprunt liant Perpignan Méditerranée Métropole, la commune de Le Soler et l'OPH Perpignan Méditerranée ;</li> </ul> <p><b>ARTICLE 5 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'élu délégué en la matière à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier, et notamment le contrat de Prêt et la convention relative aux modalités de réservation des logements dans le cadre de la garantie d'emprunt liant Perpignan Méditerranée Métropole, la commune de Le Soler et l'OPH Perpignan Méditerranée.</li> </ul>	Catherine
DELIB/2018/11/228-2	<p><b>PLH - GARANTIES D'EMPRUNT EN FAVEUR DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL POUR L'OPH PERPIGNAN MÉDITERRANÉE - OPÉRATION "MAS DE L'ORANGER" À SAINT ESTÈVE</b>  Le Conseil de Communauté décide :</p> <p><b>ARTICLE 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>D'ACCORDER</b> la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 094 206,00 € souscrit par l'Emprunteur, l'OPH Perpignan Méditerranée, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération « Mas de l'Oranger » à Saint-Estève, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°89045 constitué de 4 lignes du Prêt ;</li> </ul> <p><b>Ledit contrat est joint en annexe à la délibération et fait partie intégrante de la présente délibération.</b>  <b>Ce Prêt est destiné à financer la construction de la résidence « Mas de l'Oranger » à Saint-Estève.</b></p> <p><b>ARTICLE 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>D'APPORTER</b> la garantie aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date exigée. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, Perpignan Méditerranée Métropole s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE <u>Abstentions:</u> Aliot Louis, Baudry Xavier, Bellebou Mohamed, Costa-Fesenbeck Marie-Thérèse, Lemaire Bruno, Marchand Bénédicte, Pinget Jean-Claude, Pujol Catherine

	<p>défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;</p> <p><b>ARTICLE 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>DE S'ENGAGER</b> pendant toute la durée du Prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;</li> </ul> <p><b>ARTICLE 4 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>D'APPROUVER</b> la convention relative aux modalités de réservation des logements dans le cadre de la garantie d'emprunt liant Perpignan Méditerranée Métropole, la commune de Saint-Estève et l'OPH Perpignan Méditerranée ;</li> </ul> <p><b>ARTICLE 5 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'élu délégué en la matière à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier, et notamment le contrat de Prêt et la convention relative aux modalités de réservation des logements dans le cadre de la garantie d'emprunt liant Perpignan Méditerranée Métropole, la commune de Saint-Estève et l'OPH Perpignan Méditerranée.</li> </ul>	
DELIB/2018/11/228-3	<p><b>PLH - GARANTIES D'EMPRUNT EN FAVEUR DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL POUR L'OPH PERPIGNAN MÉDITERRANÉE - CHANGEMENT DE CHAUDIÈRES SUR LA RÉSIDENCE "ROUDAYRE" À PERPIGNAN</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <p><b>ARTICLE 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>D'ACCORDER</b> la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt PAM d'un montant total de 134 738,00 € souscrit par l'Emprunteur, l'OPH Perpignan Méditerranée, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°89174 constitué d'1 ligne de Prêt PAM ;</li> </ul> <p><b>Ledit contrat est joint en annexe à la délibération et fait partie intégrante de la délibération.</b></p> <p><b>Ce Prêt est destiné à financer les travaux de changement des chaudières sur la résidence « Roudayre » à Perpignan.</b></p> <p><b>ARTICLE 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>D'APPORTER</b> la garantie aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date exigée. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, Perpignan Méditerranée Métropole s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;</li> </ul> <p><b>ARTICLE 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>DE S'ENGAGER</b> pendant toute la durée du Prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;</li> </ul> <p><b>ARTICLE 4 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'élu délégué en la matière à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstentions:</u> Aliot Louis, Baudry Xavier, Bellebou Mohamed, Costa-Fesenbeck Marie-Thérèse, Lemaire Bruno, Marchand Bénédicte, Pinget Jean-Claude, Pujol Catherine</p>
DELIB/2018/11/228-4	<p><b>PLH - GARANTIES D'EMPRUNT EN FAVEUR DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL POUR L'OPH PERPIGNAN MÉDITERRANÉE - RÉHABILITATION DES TOITURES TERRASSES SUR 7 RÉSIDENCES DU PARC SOCIAL ANCIEN SUR PERPIGNAN</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstentions:</u> Aliot Louis, Baudry Xavier, Bellebou</p>

	<p><b>ARTICLE 1 :</b></p> <p>- <b>D'ACCORDER</b> la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt PAM d'un montant total de 356 248,00 € souscrit par l'Emprunteur, l'OPH Perpignan Méditerranée, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°89175 constitué d'1 ligne de Prêt PAM ;</p> <p><b>Ledit contrat est joint en annexe à la délibération et fait partie intégrante de la présente délibération.</b></p> <p><b>Ce Prêt est destiné à financer les travaux de réfection des toitures terrasses de 7 résidences du parc ancien locatif social à Perpignan.</b></p> <p><b>ARTICLE 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPORTER</b> la garantie aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date exigée. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, Perpignan Méditerranée Métropole s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;</li> </ul> <p><b>ARTICLE 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DE S'ENGAGER</b> pendant toute la durée du Prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;</li> </ul> <p><b>ARTICLE 4 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'élu délégué en la matière à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier.</li> </ul>	<p>Mohamed, Costa-Fesenbeck Marie-Thérèse, Lemaire Bruno, Marchand Bénédicte, Pinget Jean- Claude, Pujol Catherine</p>
<p><b>DELIB/2018/11/229</b></p>	<p><b>AVENANT DE CLÔTURE DU PNRQAD DU QUARTIER GARE DE PERPIGNAN</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> l'avenant de clôture du Programme National De Rénovation Du Quartier Ancien Dégradé (PNRQAD) du secteur de la gare de Perpignan.</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p><b>DELIB/2018/11/230</b></p>	<p><b>PLH- CONVENTION DE GESTION DÉLÉGUÉE DES AIDES À LA PIERRE - AVENANT 2018 N°1 À LA CONVENTION DE GESTION DES AIDES À LA PIERRE</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> le projet d'avenant 2018 n°1 à la convention de gestion déléguée des aides à la pierre qui comprend notamment les objectifs de production et les moyens alloués par l'Etat à Perpignan Méditerranée Métropole ;</li> <li>• <b>D'APPROUVER</b> le principe qu'un avenant de clôture financier 2018 soit mis en place ultérieurement dans les conditions prévues dans le projet d'avenant 2018 n°1 à la convention de gestion déléguée des aides à la pierre ;</li> <li>• <b>D'INSCRIRE</b> au budget les crédits de paiement LLS prévues dans le projet d'avenant 2018 n°1 à la convention de gestion déléguée des aides à la pierre ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier, et notamment l'avenant à la</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>

	convention de gestion déléguée des aides à la pierre.	
<b>DELIB/2018/11/231</b>	<p><b>PLH - CONVENTION DE PROGRAMME OPÉRATIONNEL ENTRE L'ANAH ET PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE - ADOPTION DE LA CONVENTION</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la convention d'opération relative au Programme d'Intérêt Général ;</li> <li>• <b>DE SOLLICITER</b> les financeurs potentiels pour améliorer la faisabilité financière des opérations de réhabilitation pour les particuliers ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer ladite convention ainsi que toutes pièces utiles.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
<b>DELIB/2018/11/232</b>	<p><b>PLH - CONVENTION D'OPÉRATION ANAH - CONVENTION D'OPÉRATION AVEC LA SPL PERPIGNAN MÉDITERRANÉE</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la convention d'opération entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la SPL Perpignan Méditerranée pour conduire le suivi-animation du nouveau Programme d'Intérêt Général ;</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> les dépenses correspondantes au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer ladite convention ainsi que toutes pièces utiles.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
<b>DELIB/2018/11/233</b>	<p><b>SUBVENTION À LA FDPLS-AIVS SE LOGER EN TERRE CATALANE</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> le projet de convention annuelle pour l'année 2018 entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la nouvelle structure « <i>Se loger en Terre Catalane</i> » FDPLS-AIVS ;</li> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la subvention de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine d'un montant de <b>rente-sept mille euros (37 000 €)</b> à l'Association « <i>Se loger en Terre Catalane</i> » FDPLS-AIVS, au titre de l'année 2018 ;</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> cette dépense au budget principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE <b>DARIO Alain ne participe ni au débat ni au vote</b>
<b>DELIB/2018/11/234</b>	<p><b>COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE- BILAN DE LA MISE À DISPOSITION ET APPROBATION DE LA 2ÈME MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME.</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DE TIRER</b> un bilan positif de la mise à disposition du public du dossier de 2<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU de la commune de Saint Nazaire ;</li> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la 2<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU de la commune de Saint Nazaire en tenant compte de la recommandation du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon en complétant le dossier avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) adaptées,</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE

	<p>conformément au dossier annexé à la délibération ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DE TRANSMETTRE</b> la délibération accompagnée du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de la légalité ;</li> <li>• <b>DE TENIR</b> à la disposition du public la délibération et le dossier joint en Mairie et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine aux jours et heures habituels d'ouverture ;</li> <li>• <b>DE TENIR</b> à la disposition du public le Plan Local d'Urbanisme modifié à la Mairie et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture ;</li> <li>• <b>D'AFFICHER</b> la délibération en Mairie et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pendant un mois ;</li> <li>• <b>D'EFFECTUER</b> les mesures de publicité en vigueur dans un journal diffusé dans le département à la rubrique des annonces légales ;</li> <li>• <b>DE PUBLIER</b> la présente délibération selon les modalités définies aux articles L5211-47 et R5211-41 du code général des collectivités territoriales ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier.</li> </ul>	
<p><b>DELIB/2018/11/235</b></p>	<p><b>COMMUNE DE VILLENEUVE-DE-LA-RAHO- APPROBATION DE LA 4ÈME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la 4<sup>ème</sup> modification du PLU de la commune de Villeneuve de la Raho, tel qu'annexé à la présente délibération, intégrant les adaptations présentées dans le tableau récapitulatif des adaptations « <i>Annexe à la délibération d'approbation de la modification n°4 du PLU de Villeneuve de la Raho</i> », également annexé à la délibération ;</li> <li>• <b>DE TRANSMETTRE</b> la délibération accompagnée du dossier de PLU modifié au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de la légalité ;</li> <li>• <b>DE TENIR</b> à la disposition du public la délibération et le dossier joint en Mairie et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine aux jours et heures habituels d'ouverture ;</li> <li>• <b>DE TENIR</b> à la disposition du public, en Mairie, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, ainsi qu'à la Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture le Plan Local d'Urbanisme modifié ;</li> <li>• <b>D'AFFICHER</b> la délibération en Mairie de Villeneuve de la Raho et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pendant un mois ;</li> <li>• <b>D'EFFECTUER</b> les mesures de publicité en vigueur dans un journal diffusé dans le département à la rubrique des annonces légales ;</li> <li>• <b>DE PUBLIER</b> la présente délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du code général des collectivités territoriales ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier.</li> </ul>	<p><b>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</b></p>

<p><b>DELIB/2018/11/236</b></p>	<p><b>AVIS SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DANS LE CADRE DE LA DUP DE LA ZAC ELS ROCS ET ELS ESTANYOTS (ZAC GOLFIQUE) À VILLENEUVE DE LA RAHO</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DE DONNER</b> un avis favorable au procès-verbal du 28 mai 2018 établi à l'issue de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue à la Préfecture des Pyrénées-Orientales le 17 mai 2018 ;</li> <li>• <b>DE DONNER</b> un avis favorable au volet mise en compatibilité du PLU de la commune de Villeneuve de la Raho dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) relative au projet d'aménagement de la ZAC Els Rocs et Els Estanyots (ZAC Golfique), conformément aux articles L153-57 et R153-14 du code de l'urbanisme ;</li> <li>• <b>D’AFFICHER</b> la présente délibération pendant un mois en Mairie de Villeneuve de la Raho et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;</li> <li>• <b>DE TRANSMETTRE</b> la délibération au Préfet des Pyrénées Orientales dans les conditions définies aux articles L2131-1 et L2131-2 du code général des collectivités territoriales ;</li> <li>• <b>DE PUBLIER</b> la délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du code général des collectivités territoriales ;</li> <li>• <b>D’AUTORISER</b> le Président ou le Conseiller délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p><b>DELIB/2018/11/237</b></p>	<p><b>COMMUNE DE LE SOLER - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UN PÔLE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET DES INDUSTRIES CRÉATIVES</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'ATTRIBUER</b> un fonds de concours de 1 500 000 € (représentant 48,25 % du montant total des travaux hors taxes et équivalent à la subvention régionale), à la commune de Le Soler pour l'opération de création d'un pôle de l'économie numérique et des industries créatives,</li> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la convention financière organisant les modalités d'attribution et de versement du fonds de concours au profit de la commune de Le Soler,</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense au Budget principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p><b>DELIB/2018/11/238-1</b></p>	<p><b>APPROBATION DES ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES POUR LES BUDGETS ANNEXES EAU EN RÉGIE, ASSAINISSEMENT EN RÉGIE, EAU EN DSP, ASSAINISSEMENT EN DSP</b> Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DE DECIDER</b> l'admission en non-valeurs des sommes présentées par les délégataires de services publics.</li> <li>• <b>DE DECIDER</b> l'admission en non-valeurs et en créances irrécouvrables des sommes présentées par le Receveur afin de proposer à la Chambre Régionale des Comptes la décharge de responsabilité du Receveur.</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense correspondante aux Budgets Annexes Eau et Assainissement de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>

	acte utile.	
<b>DELIB/2018/11/238-2</b>	<p><b>PROVISIONS ET REPRISE DES PROVISIONS POUR LES BUDGETS ANNEXES EAU EN RÉGIE, ASSAINISSEMENT EN RÉGIE, EAU EN DSP, ASSAINISSEMENT EN DSP</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> les reprises de provision pour les budgets annexes Eau et Assainissement DSP et Régie pour les sommes dans la délibération ;</li> <li>• <b>D'APPROUVER</b> les provisions pour les budgets annexes Eau et Assainissement DSP et Régie pour les sommes citées dans la délibération ;</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense correspondante aux Budgets Annexes Eau et Assainissement de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
<b>DELIB/2018/11/239-1</b>	<p><b>APPROBATION DES ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE DÉCHETS.</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DE DECIDER</b> l'admission en non-valeurs et en créances irrécouvrables des sommes présentées par le Receveur afin de proposer à la Chambre Régionale des Comptes la décharge de responsabilité du Receveur.</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense correspondante aux Budget Principal et Budget Annexe Déchets de Perpignan Méditerranée Métropole.</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
<b>DELIB/2018/11/239-2</b>	<p><b>PROVISIONS 2018 ET REPRISE DE PROVISIONS POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE DÉCHETS.</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> les reprises de provision au Budget Principal et le budget annexe Déchets pour les sommes ;</li> <li>• <b>D'APPROUVER</b> les provisions pour 2018 pour le Budget Principal et le budget annexe Déchets pour les sommes ;</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense correspondante au Budget Principal et au budget annexe Déchets de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
<b>DELIB/2018/11/240</b>	<p><b>CONVENTIONS DE GESTION RELATIVES AUX COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES ENTRE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE ET LES COMMUNES MEMBRES - PÉRIODE 2019-2021</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> le modèle de convention de gestion relative aux compétences transférées entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et les communes membres pour la période 2019-2021 ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'élue délégué à finaliser et signer les conventions de gestion relatives aux compétences transférées entre</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE

	Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et les communes membres pour la période 2019-2021 ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.	
<b>DELIB/2018/11/241</b>	<p><b>DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 POUR LE BUDGET ANNEXE 03, ASSAINISSEMENT EN DSP - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES 04, EAU EN RÉGIE ET 06, DÉCHETS</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la décision modificative n°2 du budget annexe 03, Assainissement en DSP</li> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la décision modificative n°3 pour le Budget Principal et les budgets annexes <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ budget annexe 04, Eau en régie</li> <li>▪ budget annexe 06, Déchets</li> </ul> </li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE <u>Abstentions:</u> Baudry Xavier, Bellebou Mohamed, Costa-Fesenbeck Marie-Thérèse, Lemaire Brun , Marchand Bénédicte, Pinget Jean-Claude, Pujol Catherine
<b>DELIB/2018/11/242</b>	<p><b>CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS À LA COMMUNE DE SAINT HIPPOLYTE POUR L'EXERCICE DES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la convention de remboursement des frais entre Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Saint Hippolyte pour l'exercice des compétences communautaires ;</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense au budget principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer la convention et tout acte utile.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
<b>DELIB/2018/11/243</b>	<p><b>COMMUNE DE BOMPAS - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE DÉLÉGUÉE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'UN MARCHÉ DE PLEIN VENT AVEC CRÉATION DE VOIE ADJACENTE RUE DU HAUT VERNET - RUE DU STADE</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la convention de maitrise d'ouvrage unique entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la commune de Bompas pour « l'aménagement de la Place du 14 juillet 1789 avec création de voie adjacente rue du Haut Vernet - rue du Stade » réglant les modalités pratiques et financières.</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense au budget principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer la convention ainsi que tout acte utile.</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
<b>DELIB/2018/11/244</b>	<p><b>ACTUALISATION DES ASTREINTES DANS LES SERVICES DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> l'extension de l'astreinte « Eclairage Public » du Pôle Salanque aux agents affectés à la Direction de l'Équipement du Territoire et au périmètre des communes rattachées à l'équipe de la DET (Cabestany, Saint Nazaire et Saleilles), telle que précisée en annexe</li> </ul>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE

	<p>à la délibération,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> la période d'intervention de l'astreinte Pré-collecte pour 12 semaines entre Juin et Septembre,</li> <li>• <b>D'IMPUTER</b> la dépense correspondante au Budget principal et au budget annexe Déchets (BA 06) de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole,</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.</li> </ul>	
<b>DELIB/2018/11/245</b>	<p><b>APPROBATION DU MODÈLE DE CONVENTION DE MANDAT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CARTE RÉSEAU POUR LES BIBLIOTHÈQUES DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE ET APPROBATION DES TARIFS D'ABONNEMENT POUR CETTE CARTE RÉSEAU</b></p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'APPROUVER</b> le modèle de convention de mandat pour la mise en place de la carte réseau des bibliothèques ;</li> <li>• <b>D'APPROUVER</b> les tarifs d'abonnement pour cette carte réseau indiqués à l'article 4 de la convention de mandat ;</li> <li>• <b>D'INSCRIRE</b> la recette correspondante au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.</li> <li>• <b>D'AUTORISER</b> le Président ou le Conseiller communautaire délégué en la matière à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.</li> </ul>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstentions:</u> Baudry Xavier, Bellebou Mohamed, Costa-Fesenbeck Marie-Thérèse, Lemaire Bruno, Marchand Bénédicte, Pinget Jean-Claude, Pujol Catherine</p>